



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 mai 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 mai 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH.

Procurations de vote :

M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME, M. Patrick BONTEMPS à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS, Mme Danielle DARD à Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Gérard VAN HELLE, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 17 - Convention de partenariat pour l'accompagnement à la mise en place des changes lavables entre la Ville de Besançon et le SYBERT

Convention de partenariat pour l'accompagnement à la mise en place de changes lavables entre la Ville de Besançon et le SYBERT

Rapporteur : Mme REBRAB, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n° 4	24/04/2018	Favorable unanime

Le Syndicat de Besançon et sa Région pour le Traitement des Déchets (SYBERT) est engagé dans un programme local de prévention des déchets sur la période 2016/2020 dont l'un des axes majeurs est le développement et la promotion de l'utilisation des changes lavables auprès des familles et des professionnels de la petite enfance.

La Ville de Besançon, engagée dans une démarche en faveur de l'environnement, poursuit le déploiement de l'utilisation des couches lavables dans ses Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant. En effet, après l'EAJE Artois en 2012, puis l'EAJE Epoisses en 2014, les couches lavables vont être mises en œuvre à l'EAJE Bersot en septembre 2018.

Dans ce cadre, une convention pour l'accompagnement de la Ville par le SYBERT à la mise en place des changes lavables est proposée.

Par cette convention, le SYBERT s'engage à mettre à disposition, à titre gracieux, un stock de changes lavables fabriqués localement et à assurer un accompagnement humain et technique pour le passage aux changes lavables.

La Ville de Besançon s'engage à utiliser les couches lavables dans l'EAJE Bersot et à en prendre en charge le lavage ainsi qu'à désigner une personne référente du projet.

Il est proposé la signature d'une convention (ci-jointe) pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur ce projet de partenariat entre la Ville de Besançon et le SYBERT,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes pris en application.

Mme CAULET et Mme THIEBAUT (2), élues intéressées, n'ont pris part ni au vote, ni au débat.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 3

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

D. Dard

Danielle DARD.